

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2019



Sauveteur secouriste du travail, une formation destinée à porter secours mais également jugée indispensable pour la prévention des risques en entreprise

Chaque année, ce sont plus d'un million de salariés qui sont formés en tant que sauveteur secouriste du travail (SST) pour intervenir en cas d'accident mais également être capables d'identifier les risques professionnels dans leur entreprise. Une étude du cabinet Cemka pour l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) montre que 50% des entreprises interrogées souhaiteraient renforcer le volet « Prévention des risques professionnels » de cette formation.

En 2018, plus de 650 000 accidents du travail et près de 50 000 maladies professionnelles ont été reconnus par l'Assurance maladie – risques professionnels¹. Au sein de l'entreprise, l'employeur est responsable de la santé physique et mentale de ses salariés. Pour mettre en œuvre la démarche de prévention, il doit les impliquer et s'appuyer sur des compétences tant externes qu'internes. La formation SST est l'une des actions permettant de les sensibiliser et de les outiller en matière de prévention des risques professionnels.

Dispensée par des formateurs certifiés par l'INRS et l'Assurance maladie – risques professionnels, la formation SST a deux objectifs : porter secours en cas d'accident et participer à la prévention des risques professionnels. Afin d'évaluer les apports de cette formation et son adéquation avec les besoins des entreprises, une étude commanditée par l'INRS a été menée par le cabinet Cemka du 1^{er} avril au 30 juin 2019 auprès de 1 800 salariés formés et 250 chefs d'entreprises, tous secteurs confondus.

Suite à la formation, près d'un salarié SST sur deux a porté secours dans son entreprise

Si la principale motivation des salariés (90%) est d'être capable de secourir une victime d'accident ou de malaise quels que soient le lieu ou les circonstances, 60% d'entre eux

¹ Source : rapport annuel 2018 de l'Assurance maladie – risques professionnels.

déclarent faire cette formation pour pouvoir intervenir en cas d'accident sur leur lieu de travail. Près de la moitié des salariés formés déclarent avoir pu apporter leur aide dans le cadre de leur entreprise lors d'une situation nécessitant de porter secours. Dans ce cas, la formation a été jugée utile par 98% d'entre eux.

Près de la moitié des salariés formés ont fait des propositions en matière de prévention des risques professionnels

« Cette formation sur 2 jours permet aux stagiaires de devenir des secouristes dans l'entreprise mais aussi des acteurs en prévention des risques professionnels. C'est l'une des premières portes d'entrée pour sensibiliser les salariés aux risques potentiels ou déjà présents sur leur lieu de travail. » résume Philippe Claudel, responsable du dispositif SST au département Formation de l'INRS.

L'étude montre en effet que près de la moitié des salariés interrogés (43%) sont allés jusqu'à proposer des actions de prévention concernant leur situation de travail et que 40% d'entre eux ont été sollicités par leur entreprise pour identifier des situations dangereuses (avec une différence significative entre les secteurs d'activité : 47% dans l'industrie, 41% dans le BTP et 34% dans le commerce).

50% des entreprises souhaiteraient renforcer la compétence « Prévention »

Considérant la double compétence dispensée lors de cette formation « porter secours et participer à la prévention des risques professionnels », 50% des entreprises déclarent que la partie consacrée à la « prévention » devrait être renforcée.

« Globalement, l'étude met en lumière qu'à l'issue de cette formation, salariés et entreprises sont plus conscients des risques professionnels. Cette tendance est encore plus forte dans les plus petites entreprises où les accidents sont statistiquement moins fréquents et où la prévention des risques professionnels est plus utilisée que le secourisme. » conclut Gérard Moutche, responsable du département Formation à l'INRS.

Dans les TPE, les salariés formés sont donc des ressources importantes pour identifier les risques professionnels et proposer des actions d'amélioration.

Focus sur la formation SST

La formation SST est une formation permettant à tout salarié de devenir sauveteur secouriste du travail. Le rôle du SST est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident de travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Pour cela, il suit une formation initiale de 14 heures et un maintien et actualisation des compétences (MAC), ou *recyclage*, à réaliser tous les deux ans. Chaque année, ce sont plus d'un million de salariés qui sont formés ou recyclés en tant que SST. Cette formation est dispensée par plus de 5 000 organismes de formation habilités² par le réseau Assurance maladie - risques professionnels / INRS.

Pour en savoir plus :

[ETUDE] [Formation SST - Résultat d'une enquête / Références en santé au travail, n°160, décembre 2019](#)

[WEB] [Devenir SST et maintenir ses compétences](#)

[FAQ] [Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de formation aux premiers secours ?](#)

² La liste des organismes de formation habilités est consultable sur le site : <http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr
Suivez notre actualité sur Twitter !



A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – branche accidents du travail / maladies professionnelles.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr. Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels :

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Egalement connue sous le nom de branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de 19 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.